



CAB/RT/2020



PREFET
ADMINISTRATEUR
SUPERIEUR,
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES
WALLIS ET FUTUNA

N° 21-2020
Janvier et Février 2020

La lettre de l'Et@ et du Territoire des îles Wallis et Futuna



Cérémonie des vœux du Préfet, le 10 janvier 2020



Cyclone Tino



Inauguration de la salle E-formation, le 28 février 2020

Ce document peut être téléchargé sur le site internet :

<http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Publications/La-lettre-de-l-Etat-et-du-Territoire-des-iles-Wallis-et-Futuna/2020/Janvier-2020>

**LA LETTRE D'INFORMATION DES SERVICES DE L'ÉTAT
ET DU TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA - 29/02/2020**

N° 21-2020 JANVIER ET FÉVRIER 2020

Visite des autorités aux équipes de permanence le soir de la Saint-Sylvestre

Visite du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée territoriale à l'Agence de santé, à la gendarmerie et au centre de secours le soir de la Saint-Sylvestre

M. Christophe LOTIGIE, Secrétaire général des îles Wallis et Futuna, et M. Atoloto KOLOKILAGI, Président de l'Assemblée territoriale, ont rendu visite aux équipes de permanence le soir du 31 décembre 2019, en signe de soutien et de reconnaissance aux personnels de l'Agence de santé, de la gendarmerie nationale et du centre de secours d'Uvea, de garde le soir de la Saint-Sylvestre.

Merci à eux pour leur dévouement et leur sens du devoir, en vue de garantir la sécurité, le secours et la santé de tout un chacun lors de cette soirée de fête.



N° 21-2020 JANVIER ET FÉVRIER 2020

Avis fiscaux de non assujettissement à l'impôt sur le revenu à Wallis et Futuna



Avis fiscaux de non assujettissement à l'impôt sur le revenu à Wallis et Futuna : transfert de mission auprès de la DFIP à compter du 1er janvier 2020.

Le service des douanes et contributions diverses a informé la population de Wallis et Futuna qu'à compter du 1er janvier 2020, la délivrance des avis fiscaux de non assujettissement à l'impôt sur le revenu à Wallis et Futuna est transférée à la Direction des Finances Publiques de Mata-Utu. La DFIP informe pour sa part les usagers qu'en raison de l'absence de fiscalité sur les revenus à Wallis et Futuna, il ne pourra être délivré de certificat de non imposition, tout au plus une attestation confirmant les revenus perçus à Wallis et Futuna après production des documents délivrés par l'employeur pour l'année et les montants perçus.

Un transfert d'archives des années antérieures du service des douanes vers les services de la DFIP permettra également de donner suite aux demandes de duplicata éventuelles au titre des avis fiscaux de non assujettissement à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la réglementation en matière de jeux d'argent et de hasard à Wallis et Futuna

Des lotos ou « bingos » sont régulièrement organisés en dehors de tout cadre légal tant à Wallis qu'à Futuna dans les villages, voire les écoles ou les paroisses pour financer des travaux, voyages et autres besoins locaux.

L'Administration supérieure rappelle qu'en vertu de l'article L320-1 du code de la sécurité intérieure, les jeux d'argent et de hasard sont interdits sur le Territoire. La violation de cet article est puni de trois ans d'emprisonnement et de 90 000 euros d'amendes (environ 10,7 millions de francs pacifique). Ces peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 200 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en bande organisée.

Des lotos traditionnels peuvent cependant être organisés aux conditions suivantes :

- organisation dans un cercle restreint et uniquement dans un but social, culturel, scientifique, éducatif, sportif ou d'animation sociale (en général dans un cadre associatif) ;
- mise maximale soit inférieure à 20 euros (environ 2400 francs pacifique), carnets à souche faisant foi ;
- lots ne pouvant en aucun cas être des sommes d'argent (les lots peuvent être des biens mobiliers ou des bons d'achats, non remboursables).

Un arrêté préfectoral, visant à soumettre les bingos à une autorisation préalable fondée sur des considérations d'ordre public, sera pris très prochainement et des actions pédagogiques seront organisées afin d'aider les personnes et associations concernées à se conformer à la réglementation.

La poursuite des bingos organisés en violation des principes légaux ne saurait perdurer.

Aussi, l'Administration supérieure invite dès à présent les intéressés à n'organiser des bingos que sous réserve de respecter les dispositions susvisées.



N° 21-2020 JANVIER ET FÉVRIER 2020

Cérémonie des vœux du Préfet, vendredi 10 janvier 2020

Vendredi 10 janvier 2020 à 11h00 s'est déroulée à la Résidence de M. le Préfet la traditionnelle cérémonie des vœux du Préfet, Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna, M. Thierry QUEFFELEC.

Les représentants des autorités politiques, coutumières, administratives et socio-économiques du Territoire étaient présents pour l'occasion.

Un cocktail a été offert à l'ensemble des convives à l'issue de la cérémonie.

Retrouvez ci-après l'intégralité du discours de M. le Préfet concernant les vœux pour l'année 2020 (seul le prononcé fait foi) :

<http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/content/download/7215/47401/file/voeux%20du%20Pr%C3%A9fet%202020%20Version%20d%C3%A9finitive.pdf>



N° 21-2020 JANVIER ET FÉVRIER 2020

Assises territoriales de la sécurité intérieure - Réunions publiques à Wallis et Futuna

Dans la perspective de la rédaction d'un Livre blanc de la sécurité intérieure au niveau national, chaque préfecture est tenue d'organiser au mois de janvier 2020 des Assises territoriales de la sécurité intérieure.

L'objectif est d'échanger avec les élus, les représentants de la Justice et les forces de sécurité, mais également avec la population et les acteurs socio-économiques sur plusieurs thématiques pré-identifiées :

- l'organisation territoriale des forces
- le continuum de sécurité
- les nouvelles technologies au service de la population

Dans ce cadre, l'Administration supérieure a organisé deux réunions publiques :

- réunion publique ouverte à tous à Wallis vendredi 17 janvier de 14h30 à 16h00 au Fale de la République à Havelu, sous la présidence de M. le Préfet, Administrateur supérieur ;
- réunion publique ouverte à tous à Futuna lundi 20 janvier de 9h00 à 12h00 au Fale des ministres de la Délégation, sous la présidence du Délégué du Préfet à Futuna.

Le constat établi et les propositions concrètes qui ont émergées de ces consultations feront l'objet d'une remontée auprès du ministère de l'Intérieur.



Communiqué STOSVE- demande d'aide pour l'année 2020

Le Service Territorial des Œuvres Scolaires et de la Vie de l'Étudiant (STOSVE) informe les élèves et étudiants du territoire scolarisés en Nouvelle-Calédonie, que les dossiers de demande d'aide pour l'année 2020 sont disponible au service des bourses avec Mme FAKATAULAVELUA Anamalia et à l'annexe de Futuna avec Mme KATOA Vaimalama :

- Aide aux études de 3^e cycle et doctorales
- Aide aux étudiants inscrits dans des grandes écoles
- Aide aux sportifs de haut niveau
- Bourses dite « Agrégation »
- Aide aux études en classes préparatoires
- Aide aux élèves et étudiants non-boursiers

Les dossiers devront être déposés à ces mêmes services avant le Vendredi 20 mars 2020.

N° 21-2020 JANVIER ET FÉVRIER 2020

Dépression tropicale - Alerte 1 à Futuna dès jeudi 16/01 16h00 et à Wallis dès vendredi 17/01 10h00

En janvier, une dépression tropicale de type « mousson » était à 800 km au nord-ouest de Fidji et s'est déplacée vers Wallis et Futuna. Elle a touché l'île de Futuna en fin d'après-midi de jeudi, puis Wallis, vendredi 17 janvier en milieu de matinée. Elle était passer au plus près de Futuna à 300 km au sud-ouest dans la nuit de vendredi à samedi.

Des vents très forts ont été attendus à partir de la nuit de jeudi à vendredi, d'abord sur Futuna, puis sur Wallis. A Futuna, le vent a soufflé à 50 km/h, avec des rafales à 65 km/h, puis s'est renforcé vendredi après-midi à 80 km/h avec des rafales à 120 km/h. A Wallis, le vent s'est renforcé progressivement vendredi : à la mi-journée il a soufflé à 40 km/h avec des rafales à 65 km/h, puis avait atteint 65 km/h en fin d'après-midi avec des rafales à 100 km/h.

Des pluies orageuses de forte intensité ont également été attendues sur les deux îles dès la nuit de jeudi à vendredi.

Au vu des prévisions météorologiques défavorables et dans le cadre de la protection des populations, l'Administration supérieure avait placé l'île de Futuna en Alerte de niveau 1 à compter de, jeudi 16 janvier 16h00. L'île de Wallis était placée en Alerte de niveau 1 à compter de vendredi 17 janvier 10h00.

Les sorties en mer et la baignade étaient interdites à compter du jeudi 16 et jusqu'à nouvel ordre, tant à Futuna qu'à Wallis. Un arrêté préfectoral a été pris sous peu à cet effet.

La population, notamment à Futuna, a été appelée à la plus grande vigilance concernant le risque d'éboulements et de houle cyclonique en cette période de grandes marées.

Prudence également lors de vos déplacements sur les axes routiers, notamment de nuit.

Rappel des consignes Alerte de niveau 1 :

- consolidez les fermetures des portes,
- protégez les fenêtres : installez des panneaux de protection ou faute de mieux, collez en diagonale des bandes de papier adhésif,
- rentrez les animaux,
- rentrez tous les objets pouvant être emportés par le vent : les meubles de jardin et de vérandas, les outils de jardinage, les poubelles, les écriteaux, les jouets, les tôles ondulées mal fixées, tous ces objets peuvent devenir de dangereux projectiles,
- éloignez-vous des plages et des endroits exposés à la marée,
- approvisionnez-vous en eau potable et en produits alimentaires de première nécessité pour 72h au moins,
- prévoyez des lampes électriques, des lampes tempêtes, des bougies, des piles de rechange pour votre poste radio,
- évitez les déplacements lointains,
- pêcheurs, plaisanciers, vérifiez si votre bateau est en sûreté et/ou consolidez les amarres,
- écoutez attentivement les consignes données par l'Administration supérieure.

En Alerte 1 si les fortes pluies commencent :

- surveillez le niveau de l'eau là où les creeks et les rivières peuvent déborder rapidement,
- conduisez avec précaution si vous êtes contraint de vous déplacer.

Prévoyez une évacuation éventuelle selon la situation de votre domicile (zone inondable, bord de ravine ou de rivière ou de mer).

Pour information, les services de l'Administration supérieure et de la Délégation de Futuna ont exceptionnellement étaient fermés vendredi 17 janvier, en raison de l'alerte météorologique.

Seuls les personnels mobilisés dans le cadre de la gestion de crise étaient en poste.

L'Administration supérieure avait informé la population qu'une Cellule d'information du public était mise en place à compter de jeudi 16 janvier 18h00, afin d'apporter des informations sur l'évènement météorologique qui était en cours et les consignes de sécurité à suivre :

- composez directement le 36 36 depuis Wallis ou Futuna (n° vert = appel gratuit)

ou

- composez le +681 36 36 si vous appelez depuis l'extérieur du Territoire (n°vert = appel gratuit).

Tenez-vous régulièrement informé de l'évolution de la situation via le site internet de la préfecture, les réseaux sociaux et Wallis et Futuna la 1ère.

N° 21-2020 JANVIER ET FÉVRIER 2020

Cyclone TINO - maintien de l'alerte 1 à Wallis et Futuna

Suite aux intempéries de la nuit dernière, heureusement aucun blessé n'était à déplorer et les dégâts matériels restent légers, tant à Wallis qu'à Futuna.

Les services de la gendarmerie nationale et des travaux publics ont patrouillé le matin sur les principaux axes routiers des deux îles, afin de contrôler l'état des voies de circulation. Des opérations de désencombrement des voies à Futuna, notamment dans le secteur de Poi. Des coupures d'eau et d'électricité ont été signalées par le biais du n° vert 3636, notamment à Wallis, et la remise en état des réseaux est effective ou en cours par les équipes d'EEWF.

La dépression tropicale modérée a été requalifiée le matin en cyclone tropical. Ce dernier s'était situé à environ 500 km au sud de Futuna. Il s'est déplacé vers le sud-est à une vitesse d'environ 35 km/h.

Sur Futuna, des rafales de l'ordre de 110 km/h ont été observées la nuit, le vent du nord était encore de 60 km/h en cours de journée, avec des rafales allant jusqu'à 75 km/h l'après-midi.

A Wallis, le vent a soufflé à 70 km/h environ, avec des rafales pouvant atteindre 100 km/h.

Durant ces jours, le temps était très pluvieux sur les deux îles.

La houle de Nord-ouest restait très forte, les creux atteignaient encore 6 m à Wallis et 5 à 6 m à Futuna. Le littoral exposé au nord et à l'ouest était impacté par de très fortes vagues.

Les sorties en mer, les activités nautiques et les baignades restaient formellement interdites, tant à Wallis qu'à Futuna.

Dans le cadre de la protection des populations, l'Administration supérieure avait maintenu Wallis et Futuna en Alerte1 jusqu'à nouvel ordre.

La population a été appelée à la plus grande vigilance concernant le risque d'éboulements et de houle cyclonique lors de cette période de grandes marées. Prudence également lors de vos déplacements sur les axes routiers, notamment de nuit.

Les consignes Alerte de niveau 1 ont été rappelé:

- consolidez les fermetures des portes,
- protégez les fenêtres : installez des panneaux de protection ou faute de mieux, collez en diagonale des bandes de papier adhésif,
- rentrez les animaux,
- rentrez tous les objets pouvant être emportés par le vent : les meubles de jardin et de vérandas, les outils de jardinage, les poubelles, les écriteaux, les jouets, les tôles ondulées mal fixées, tous ces objets peuvent devenir de dangereux projectiles,
- éloignez-vous des plages et des endroits exposés à la marée,
- approvisionnez-vous en eau potable et en produits alimentaires de première nécessité pour 72h au moins,
- prévoyez des lampes électriques, des lampes tempêtes, des bougies, des piles de rechange pour votre poste radio,
- évitez les déplacements lointains,
- pêcheurs, plaisanciers, vérifiez si votre bateau est en sûreté et/ou consolidez les amarres,
- écoutez attentivement les consignes données par l'Administration supérieure.

En cas de fortes pluies en Alerte 1 :

- surveillez le niveau de l'eau là où les creeks et les rivières peuvent déborder rapidement,
- conduisez avec précaution si vous êtes contraint de vous déplacer.

Prévoyez une évacuation éventuelle selon la situation de votre domicile (zone inondable, bord de ravine ou de rivière ou de mer).

N° 21-2020 JANVIER ET FÉVRIER 2020

Minute de silence en hommage à Franck LABOIS vendredi 17 janvier 2020 à 15h00

Vendredi 17 janvier 2020 à 15h00, alors que les services de l'État et du Territoire étaient exceptionnellement fermés pour cause d'alerte cyclonique, les personnels présents à l'Administration supérieure dans le cadre de la gestion de crise, se sont rassemblés autour de M. le Préfet, Administrateur supérieur, en hommage à Franck LABOIS, gardien de la paix.

Affecté à la sûreté départementale du Rhône, Franck LABOIS est décédé le 13 janvier 2020 des suites de ses blessures reçues en opération de police le 11 janvier 2020.

M. le Préfet a fait lecture du message officiel prononcé en son hommage (lien ci-dessous) : <http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Actualites/Minute-de-silence-en-hommage-a-Franck-LABOIS-vendredi-17-janvier-2020-a-15h00>

Une minute de silence a ensuite été observée par M. le Préfet et l'ensemble des personnels d'astreinte présents.



Groupe de travail desserte maritime et aérienne - réunion du 21 janvier 2020

La réflexion stratégique permanente portée par l'ensemble des autorités du Territoire au sein d'une gouvernance dynamique dédiée au développement durable au profit des habitants des deux îles a permis depuis plusieurs mois la constitution d'un groupe de travail associant autour du préfet, des élus et des chefferies, les services et acteurs économiques concernés par les nécessaires évolutions à anticiper en matière de desserte maritime et aérienne.

La réflexion stratégique permanente portée par l'ensemble des autorités du Territoire au sein d'une gouvernance dynamique dédiée au développement durable au profit des habitants des deux îles a permis depuis plusieurs mois la constitution d'un groupe de travail associant autour du préfet, des élus et des chefferies, les services et acteurs économiques concernés par les nécessaires évolutions à anticiper en matière de desserte maritime et aérienne.

C'est dans cet esprit que le groupe de travail, présidé par le préfet, chef du territoire, était le matin réuni de manière plénière à l'administration supérieure pour entendre les acteurs économiques s'étant préalablement et spontanément fait connaître des autorités pour évoquer leurs projets de transport maritime et aérien.

Le groupe de travail a ainsi pris connaissance des projets de desserte maritime et aérienne présentés par trois sociétés qui s'étaient préalablement manifestées auprès des autorités sur ces sujets d'avenir.

Chacune s'est vue offrir un temps égal de parole et l'a utilisé comme elle l'a souhaité.

Afin, à ce stade, d'éviter toute incompréhension sur les suites à donner à ces rencontres, le préfet a demandé au groupe de travail de demeurer exclusivement dans une écoute attentive des projets présentés, permettant ainsi à ses membres de capitaliser les éléments évoqués lors de leurs prochains échanges.

Campagne gratuite de stérilisation des chiens et chats

Le BIVAP a organisé une nouvelle campagne, suite du programme « campagne gratuite de stérilisation des chiens et chats » qui avait débuté le 28 août 2019. Cette campagne se poursuit en ce début d'année 2020.

Pour la population de Futuna, la venue du vétérinaire était prévue du lundi 17 jusqu'au vendredi 28 février 2020.

Pour rappel, les stérilisations concernaient les animaux en bonne santé, âgés de plus de 6 mois.

Sur Futuna, pour tout renseignement et prises de rendez-vous, contacter l'antenne de la Direction des services de l'agriculture au 72 38 15.

Stérilisation des chiens et chats

du lundi 17 au vendredi
28 février 2019



Prenez rapidement rendez-vous au
72 38 15



Direction des services de l'agriculture - Antenne de Futuna
BP 05 - Leava - Sigave - 98620 Wallis et Futuna
72 38 15 - 72 38 16

N° 21-2020 JANVIER ET FÉVRIER 2020

Appel à projets FIPD 2020 à Wallis-et-Futuna

L'Administration supérieure des îles Wallis et Futuna a lancé un appel à projets pour le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2020.

L'appel à projets

Les axes prioritaires sont :

- la prévention de la délinquance des jeunes (éviter le basculement ou l'enracinement des jeunes dans la délinquance en leur proposant des parcours individualisés d'insertion sociale et professionnelle) et le renforcement des moyens alloués aux actions de prévention de la récidive (en particulier en matière d'insertion professionnelle)
- la lutte contre les violences conjugales et intra familiales, et l'aide aux victimes

L'ensemble des informations est détaillé dans l'appel à projets prévention de la délinquance 2020.

Rappel :

Le FIPD n'a pas vocation à prendre en charge le financement des actions dans leur intégralité. Une diversification des sources de financement est à rechercher afin de garantir une certaine stabilité aux actions mises en œuvre si elles doivent s'inscrire dans la durée. En tout état de cause, le taux de subvention applicable ne pourra dépasser 80 % du coût final de chaque projet, mais la limite d'au moins 50 % de cofinancement doit être recherchée systématiquement.

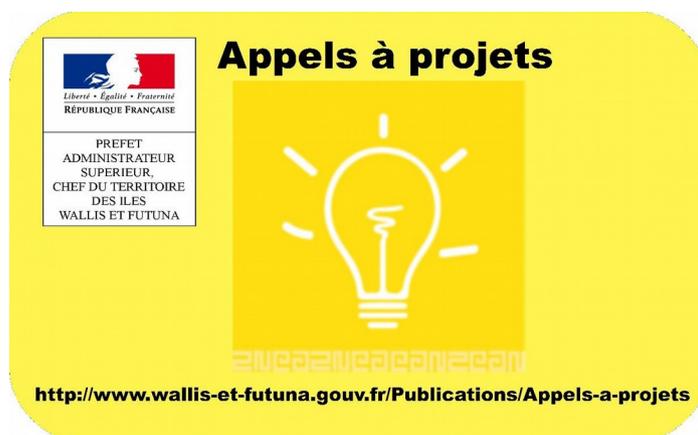
Demandes de subvention

Les documents sont à retourner par courriel avant le 15 mars 2020.

à l'adresse suivante : directeur-cabinet@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr :

Plus d'informations :

<http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets/Fonds-Interministeriel-de-Prevention-de-la-Delinquance/Lancement-de-l-appel-a-projets-FIPD-2020-a-Wallis-et-Futuna>



N° 21-2020 JANVIER ET FÉVRIER 2020

Inauguration de la salle e-formation des îles Wallis et Futuna

Le vendredi 28 février, le Secrétaire général des îles Wallis et Futuna a eu le plaisir d'animer l'inauguration de la salle de formation à distance du Territoire située dans les locaux du service des postes et télécommunication (SPT).

Cette salle, cofinancée par l'Union européenne, le Territoire et l'État et en partenariat avec l'UNC, est ouverte à tous.

Les Wallisiens et Futuniens intéressés sont invités à prendre contact avec M. UATINI, référent e-formation qui saura les accompagner dans leurs projets.

Contact :

Rudy UATINI

Téléphone : 72.22.09

Mail : rudyuatini.sitas@mail.wf



N° 21-2020 JANVIER ET FÉVRIER 2020

Bouclier qualité-prix 2020 : c'est à vous de choisir !

98% des produits alimentaires retenus ont un nutri-score élevé et positif.

Dans le cadre de la loi de régulation économique outre-mer, l'accord annuel de modération de prix sur 60 produits de grande consommation a été signé le 13 février par le Préfet, Administrateur Supérieur, Thierry QUEFFELEC. Cet accord fait suite aux différentes réunions de négociations qui se sont tenues de janvier à février entre l'Administration, la CCIMA, les importateurs, les distributeurs, les commerçants, les producteurs locaux, les pêcheurs, les éleveurs, les transitaires et manutentionnaires avec la participation de l'Agence de Santé du Territoire.

Pour la deuxième année consécutive, la définition du panier global prend en compte la composition nutritionnelle des produits et favorise les produits les plus sains pour les consommateurs. Sur les 40 produits alimentaires du BQP, 98 % ont un nutri-score positif et élevé, c'est-à-dire contribuant à une meilleure hygiène et santé alimentaires.

Le coût de ce « panier » pour le consommateur a bien évidemment été contenu malgré la dépendance du Territoire aux produits importés et au contexte de l'économie mondiale. Comme l'année passée, l'effort a été concentré sur la diversification, la qualité des produits et la place de la production locale dans le BQP.

Pour mémoire, le bouclier qualité-prix 2020 (BQP) est composé d'une liste de 60 produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien, d'aliments pour animaux, de matériaux de construction vendus à prix négocié dans 22 commerces du Territoire. En 2019, il comportait 57 produits.

L'Administration Supérieure souligne les efforts déployés par tous les participants qui ont permis de déboucher sur cet accord au profit des consommateurs des îles Wallis et Futuna. Le bouclier qualité prix permet de lutter efficacement contre la vie chère tout en prenant en compte la santé publique des consommateurs.

Pour en savoir plus, sur la liste détaillée des produits du BQP 2020, veuillez cliquer sur le lien suivant :

<http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Services-de-l-Etat-et-du-Territoire/Presentation-de-Wallis-et-Futuna/Donnees-Economiques/Accords-annuels-de-moderation-de-prix-de-produits-de-grande-consommation-de-l-article-L.450-5-du-code-de-commerce>



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**

**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade